

# Classement des villes et villages fleuris 2022 : les gagnants sont...



Les lauréats réunis ce samedi dans le hall du conseil départemental à Lons-le-Saulnier. Photo Progre/Jean-Raphaël PERRARD

**Au conseil départemental, samedi 18 février, les villes et villages fleuris ont été distingués. Tout comme les maisons, balcons et fermes fleuris ainsi que les bâtiments publics, hôtels-restaurants et commerces.** Découvrez le résultat.

**S**amedi 18 février, les villes et villages fleuris ont été mis à l'honneur au conseil départemental. Un prix des villes et villages fleuris qui continue à distinguer les communes juroises mais aussi les particuliers, les bâtiments publics, les hôtels-restaurants et commerces qui ont su s'adapter, contribuer à un environnement accueillant et attractif.

## « Communes de 1re catégorie (moins de 100 habitants) »

→ Classement régional hors concours : Rainans 3 fleurs, Valimpoulières 2 fleurs, Végats et Vercia (Val Sonnette) 1 fleur.  
→ Classement départemental : 1<sup>er</sup> Marigny-sur-Ain, 2<sup>e</sup> Montey, 3<sup>e</sup> Sintaux, 4<sup>e</sup> Bains, 5<sup>e</sup> Tarnay, 6<sup>e</sup> ex aequo Cuvier et Lendou, 7<sup>e</sup> ex aequo Arrechtes et Béro, 10<sup>e</sup> ex aequo Clacy, La Laiterie, Plan-du-Navey et Vireux.

## « Communes de 2e catégorie (de 100 à 1 000 habitants) »

→ Classement régional hors concours : Digna, Rochefort-sur-Nenon, Authume et Mousis 3 fleurs, Courfontaine, Maisod et Bolans 2 fleurs, Cranzac, Mennet-la-Ville et Villereux 1 fleur.  
→ Classement départemental : 1<sup>er</sup> ex aequo Champdoux et Cuges qui ont obtenu leur première fleur, 2<sup>e</sup> Lavancia, 4<sup>e</sup> Mantry, 5<sup>e</sup> ex aequo Nancé et Seppinodet/Des-Molines, 7<sup>e</sup> ex aequo Nozeroy et Paroy, 9<sup>e</sup> ex aequo Abregemont-la-Rocier et Chilly, 11<sup>e</sup> ex aequo Prebassin, Mennis-sur-Sorne, Fleury et Rabou, 15<sup>e</sup> ex aequo Chapelle-Voland, Tullerans et Jussey (prix coup de cœur) 18<sup>e</sup> ex aequo Ay-



Les membres des jurys. Photo Progre/Jean-Raphaël PERRARD

sur, Le Deschaux, La Pense et Vaudrey.  
22 ex aequo Bervillain, Les Bouchois, Molay et Saint-Laurent-la-Roche (La Chaux).

## « Communes de 3e catégorie (de 1 000 à 5 000 habitants) »

→ Classement régional hors concours : Salins-les-Bains et Tavaux 3 fleurs, Arbois, Arinthod, Bletterans et Cosson 2 fleurs, Orgelet 1 fleur.  
→ Classement départemental : 1<sup>er</sup> Les Rosiers, 2<sup>e</sup> ex aequo Chausain et Fouchères, 4<sup>e</sup> ex aequo Bois-d'Amont et Morbier, 6<sup>e</sup> ex aequo Foncine-le-Haut et Mouchard, 8<sup>e</sup> ex aequo Saint-Aubin et

Saint-Laurent-en-Grandvaux, Mont-Sous-Vaudrey, commune non classée car le feulement a été endommagé par la gelée.

## « Communes de 4e catégorie (5 000 à 10 000 habitants) »

→ Classement régional hors concours : Champagnole 3 fleurs, Morez et Poligny 2 fleurs.

## « Commune 5e catégorie (de 10 000 à 30 000 habitants) »

→ Classement régional hors concours : Dole et Lons-le-Saulnier 3 fleurs et Saint-Claude 2 fleurs.

De notre correspondant  
Jean-Raphaël PERRARD

## Le palmarès des bâtiments publics, hôtels, restaurants, commerces et hébergements fleuris

**« Bâtiments publics »**  
1<sup>er</sup> prix ex aequo mairies de Champagnole et de Dole; 3<sup>e</sup> ex aequo mairies de Cousance et de Fouchères; 5<sup>e</sup> ex aequo mairies d'Amour, Authume, Chausain et de Rochefort-sur-Nenon; 9<sup>e</sup> ex aequo mairies de Bois-d'Amont, Mantry, Morbier et de Villereux; 13<sup>e</sup> ex aequo mai-

ries de Briod, La Latette et Saint-Aubin; 16<sup>e</sup> Genjarnier d'Orgelet.  
→ Hors concours : mairies de Morez, Tavaux, Bletterans et Orgelet.

## « Hôtels-restaurants commerces et hébergements »

1<sup>er</sup> ex aequo clinique vétérinaire: Fleur Chevaux

## Le palmarès des maisons, balcons et fermes fleuris

### « Maisons fleuries »

1<sup>er</sup> ex aequo: Raphaël Larnois à Bois-d'Amont, Liliane Chabreau à Villereux et M. et Mme André Jourdan à Marigny-sur-Ain, 2<sup>e</sup> ex aequo: Corinne Chagnet à Cosson, Mariana Glowacz à Dole et Elise Michaud à Levit, 3<sup>e</sup> ex aequo: Alice Damien à Briod, Daniel Brochet à Toussaint, Évelyne Mervin à Cuges et Christine Murgin à Rye, 11<sup>e</sup> ex aequo: Daniel Clot à Salins-les-Bains, Monique Bizard à Chabbay et Michel Bouchet à Mousis.

→ Hors concours: Odile Martin à Larnaud, (prix national), Jean Millet à Poligny et Daniel Aillet à Tavaux.

### « Balcons »

1<sup>er</sup> prix ex aequo: Évelyne Prudent à Crucot et Maurice Saillard à Valimpoulières, 3<sup>e</sup> ex aequo: Isabelle Nicole à Bercot, René Durand à Vercia et Henri Engliore à Morez.  
→ Décor floral installé sur la voie publique: 1<sup>er</sup> Nicole Noiret Grandjean à Rye, 2<sup>e</sup> Maurice Tignolet à Nancé.

### « Fermes fleuries »

→ Hors concours: Renée Rollin à Moirmonet, 1<sup>er</sup> prix ex aequo Michèle Bailly à Uxelles et Christine Bernas à Daumesnil, 2<sup>e</sup> ex aequo: Joëlle Boz à Brevins, Marie Chevaux à Mésiré-la-Vignolle, 3<sup>e</sup> ex aequo: Gaëlle Clé des Prés, Dominique et Corinne Perreux à Mousans-Chaibrony et Brigitte Goss à Bletterans, Marie-Claude Clère à Chilly-sur-Salins, Gaëlle des Molins Claudine Payer à Chilly-sur-Salins, Joëlle Ramoux à Gernigney, Gaëlle des Halles Marie-Claire Paternat à Rabou, M. et Mme Bernard Noir à Poligny et Gaëlle Frédéric Perret à Soissons.  
→ Anciennes fermes à usage d'habitation: 1<sup>er</sup> ex aequo Pierre Bruchon à Chapelle-Voland, Jean Guyard à Amour-Besançon, Régine Rigaud et Bernard Bessonvieux à Chêne-Bernard, 4<sup>e</sup> ex aequo: Françoise Berthod à Aeschtes, Daniel Weber à Fudrey, Daniel Daubenton à Chapelle-Voland et Joëlle Lambert à Pécoury.

à Lamoura et Michel Grotabussiat aux Mousis; 3<sup>e</sup> ex aequo coopérative fromagère Olivier Carnod à Lajoux, coopérative laitière du pays grandvaillier, Sonthia Alvarez à Saint-Laurent-en-Grandvaux, 6<sup>e</sup> ex aequo Germaine Baud à Grasse et Domaine de la Petite Marne Noir Frères à Poli-

gny, 8<sup>e</sup> ex aequo restaurant La Cloche à Bletterans, Pub Northwich à Dole, Restaurant les Jardins fleuris à Pécoury, cuisine Thérèse Petit à Pupillin et le bar national, M. et Mme Berger à Foncine-le-Haut.  
→ Hors concours: Restaurant Le Relais à Censeau.